

Remarques de FNE Nouvelle-Aquitaine sur le projet de déclinaison régionale du plan Ecophyto II

Le plan Ecophyto II initié en octobre 2015 et augmenté en juin 2018 du plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques (Ecophyto II+) maintient l'objectif d'une **réduction de l'usage des pesticides en agriculture de 25 % en 2020 et de 50 % en 2025.**

Le tableau des indicateurs à suivre en N.A. indique **au contraire une augmentation de +24 % des QSA en 2018 et de +19 % du NODU.** La situation est donc très **préoccupante.**

Il apparaît que la démarche suivie jusque là n'est pas adaptée aux objectifs.

- Les démarches incitatives type suivi du BSV, fermes DEPHY, valorisation des pratiques, outils de diagnostic EPHYTIA et autres « 30 000 fermes » à venir, si elles ne manquent pas d'intérêt, montrent ici toutes leurs limites.
- Les quelques 700 millions d'argent public (Etat et Régions) dépensés de 2009 à 2019 n'ont pas été davantage utiles à cette réduction.

Quelles nouveautés nous sont présentées dans cette déclinaison régionale ?

- la création d'un point 1.5 pour y mettre une description des CERTIPHYTOs page 10;
- la mise à jour des chiffres Terre-Saine en page 12;
- la modification de la fin du paragraphe 1.7 page 13 sur les captages prioritaires;
- la rédaction d'un point 1.8 page 13 sur la certification environnementale;
- la mise à jour du nombre de signalements PHYTOSIGNAL en page 14;
- l'ajout d'un paragraphe sur les chartes riverains en page 15;
- l'ajout d'un lien sur les résultats des plans de surveillance et de contrôle des denrées alimentaires en page 16;
- l'ajout d'un lien sur les cartes portant sur la contamination de l'eau potable en pesticides en page 17;
- l'ajout d'un lien sur le bilan de la contamination de l'air en pesticides en page 18;
- la mention de la feuille de route NEOTERRA en page 18;
- la modification du point 2.2 page 19 sur les indicateurs et la création d'une annexe 3 qui constitue notre tableau d'indicateurs;

- la précision de l'existence du site ECOPHYTOPIC et GIEE en page 22;
- la mention de l'AAP FAM en page 28;
- la création d'une annexe 4 avec les cartes AELB et AEAG et le graphique AELB sur la contamination des eaux superficielles en pesticides.

On ne peut que saluer les efforts d'information, de diffusion des données, d'explicitation des indicateurs ou de formation sur la question de l'usage des pesticides. Mais parmi ces quatorze points, certains n'ont aucun impact supplémentaire sur l'usage des pesticides. Explicitons-les :

1. la modification de la fin du paragraphe 1.7 sur les captages prioritaires consiste à rappeler un programme de surveillance existant et à signaler que le plan Ecophytoll+ « fait partie des outils existants identifiés à mobiliser en priorité sur les captages prioritaires au travers des dispositifs de sélection des dossiers mis en œuvre dans le cadre du PCAE, de l'action « groupes 30 000 » et du soutien à l'agriculture biologique ».
2. le paragraphe 1.8 sur la HVE décrit l'ensemble du dispositif dont on trouve le cahier des charges sur le site du Ministère de l'Agriculture, mais oublie de mentionner que les critères d'attribution du niveau 3 (seul niveau qui aille au-delà de l'application des textes) se compensent mutuellement et la tendance à la réduction de l'usage des pesticides n'est que l'un de ces critères. Le label HVE ne comporte même pas l'abandon de l'usage des pesticides les plus dangereux que sont les CMR, les SDHi ou les perturbateurs endocriniens.
3. Les chartes riverains n'ont pas été signées dans l'immense majorité des cas par les associations de riverains ou environnementalistes. Ces chartes rédigées par le syndicat agricole majoritaire se contentent le plus souvent de reprendre la législation et ne comportent aucun engagement précis de réduction des usages ni d'élimination des plus dangereux, seulement des souhaits.
4. La feuille de route NEOTERRA n'est pas plus injonctive que ce qui précède. Elle signale comme « horizon » (le mot est du vice-président J.P. Raynaud) la fin des CMR en 2025 et la sortie des pesticides de synthèse en 2030 tout en explicitant comme objectif stratégique : 80 % des exploitations en AB ou en HVE d'ici 2030 sans rien dire de la répartition entre ces deux formes d'agriculture. Si ces 80 % se décomposent en 10 % AB et 70 % HVE, on n'aura pas modifié l'usage des pesticides.

La seule petite avancée est la mention de l'AAP FAM est en fait le seul point tangible si tant est que le financement de nouveaux pulvérisateurs réduise l'usage des pesticides. L'ambition est de réduire les dérives de pulvérisation au moment de celle-ci (dans une bien moindre mesure la dose utilisée). Rappelons que les dérives au moment de la pulvérisation ne sont pas les seules sources de pollution de l'air : la volatilisation post-application (qui est, pour certaines molécules, plus importante que la dérive) et l'érosion

Le 18 novembre 2020

par le vent de ce qui était adsorbé dans les poussières de sols traités sont deux autres causes majeures de la présence de ces polluants dans l'air. Nous nous étonnons en outre de l'absence d'inquiétude sur les effets cocktails possibles de ces molécules dans l'air, et notamment des 13 perturbateurs endocriniens que l'on trouve dans l'air de N.A..

Au final, on peine à trouver le début d'une action volontariste qui aboutisse à une réduction effective comme a pu le faire la loi Labbé dans son domaine. Pourtant la situation décrite dans les documents annexes concernant l'eau, l'air, les sols est des plus alarmantes. Nous sommes consternés de lire dans ces lignes une non-prise en compte de la chute catastrophique de la biodiversité qu'elle provoque (le paragraphe sur ce sujet ne fait que trois lignes).

Pour FNE-NA cette déclinaison régionale consacre la paralysie totale du plan Ecophyto II+ sur la question de la réduction de l'usage des pesticides qui en est pourtant l'objectif. Elle ne peut y apporter sa caution et vote donc contre son adoption.

Le conseil d'administration de FNE-NA